



CORREZE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES

AUTODIAGNOSTIC A quel classement prétendre ?

Ce document va vous permettre de vous accompagner dans le choix de la catégorie de classement

Il permet aussi au technicien classement de préparer au mieux sa visite

Le classement est un système à points "obligatoires" et "à la carte" qui va de 1 à 5 étoiles

Même si ce document n'est pas obligatoire, il est vivement recommandé afin de vous aider dans votre démarche

Ce document est à joindre avec le reste du dossier pour toute demande de classement

Exemple : si vous souhaitez demander un classement de votre hébergement en 3, il faut remplir la grille 1, 2 et 3 étoiles.*

GRILLE 1 : Critères obligatoires en 1 étoile

Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / Précisions
1.1 - Aménagement général				
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes : 12 m²			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1m80. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) : 7 m²			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 m ² La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation : 3 m²			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation, y compris salle d'eau.			
8	Téléphone à proximité immédiate (300m)			
24	Étendage ou séchoir à linge			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)			
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant.			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse			
1.2 - Aménagement des chambres				
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s) Pour 1 personnes : Largeur = 80 cm Longueur = 190 cm Pour 2 personnes : Largeur = 140 cm Longueur = 190 cm			Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)
32	Deux couvertures ou une couette par lit			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles			
34	Éclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant			

1.3 - Équipements et aménagement des sanitaires				
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant			
38	Équipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche obligatoire			Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée pour les catégories 1* et 2*. Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm Pour les catégories 1* et 2*, baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.
39	WC privatif intérieur au logement			
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant à partir de 7 personnes et plus.			
41	Équipement minimum salle d'eau supplémentaire à partir de 7 personnes et plus : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche			Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche accepté pour les catégories 1* et 2*. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.
42	2 ^{ème} WC privatif à partir de 7 personnes et plus.			Toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable
45	Patère(s) dans la salle de bain.			
1.4 - Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement				
50	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)			
51	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus) : 2 foyers Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus) : 4 foyers			Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)			
54	Four obligatoire pour les logements de plus de 5 personnes (inclus)			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée			
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : Vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - verres, assiettes, assiettes à dessert,			

	grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café.			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout			
60	Cafetière			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur			
66	Poubelle fermée			
1.5 - Environnement et extérieurs				
67	Ascenseur pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée			
69	Parking voiture : emplacement(s) à proximité distant de 300 m maximum			En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
2.1 - Qualité et fiabilité de l'information client				
86	Mise à disposition de la grille de classement sur demande			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)			Liste des informations locales pratiques : notamment commerces, services publics, santé, cultes, ... si elles existent. Liste d'informations touristique notamment site, monuments, équipements de loisir, excursions, animations, office de tourisme, ... si elles existent.
2.2 - Les services proposés				
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande			
3.1 - Accessibilité				
98	Informations concernant l'accessibilité relatives au logement			Critère non applicable si logement non accessible aux personnes handicapées.
3.2 - Développement durable				
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			Ex : double vitrage, détecteurs de présence, ampoules basse consommation,...
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			Ex : mécanisme double flux chasse d'eau, récupération eau de pluie, économiseurs d'eau,...
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des infossur la localisation des points de collecte			Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri électif alors le critère est non applicable.
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement.			

GRILLE 2 : Critères obligatoires en 2*

(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / Précisions
1.1 - Aménagement général				
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes : 14 m²			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1m80. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) : 8 m²			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 m ² La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation : 3 m²			Pour les catégories 2* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
1.2 - Aménagement des chambres				
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s) Pour 1 personnes : Largeur = 90 cm Longueur = 190 cm Pour 2 personnes : Largeur = 140 cm Longueur = 190 cm			Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)
1.4 - Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement				
61	Bouilloire			
2.2 - Les services proposés				
90	Draps à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
91	Linge de toilette à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
92	Linge de table à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
97	Adaptateurs électriques universels à la demande			

GRILLE 3 : Critères obligatoires en 3*

(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / Précisions
1.1 - Aménagement général				
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes : 18 m²			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1m80. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10%
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) : 9 m²			Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 m ² La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation : 3 m²			Pour les catégories 3* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location			Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement toléré
11	Télévision couleur installée avec télécommande			Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)			Équipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés pour les catégories 1*, 2* et 3*. Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 3 personnes (inclus).
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble			
1.2 - Aménagement des chambres				
31	2 oreillers par personne			
1.3 - Équipements et aménagement des sanitaires				
38	Une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche rigide			Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir			La prise de courant libre doit permettre de se raser ou sécher les cheveux devant le miroir.
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)			
49	Sèche-cheveux électrique			
1.4 - Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement				
51	Table de cuisson 4 feux quelle que soit la capacité			Si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
54	Four obligatoire quelle que soit la capacité			

55	Four à micro-ondes			
62	Grille pain			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)			

1.5 - Environnement et extérieurs

68	Ascenseur pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale.
70	Emplacement(s) privatif(s)			En cas de contrainte locale le critère est non applicable

2.2 - Les services proposés

95	Ménage à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant

GRILLE 4 : Critères obligatoires en 4*

(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / Précisions
1.1 - Aménagement général				
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes : 20 m²			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1m80. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10%
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) : 10 m²			La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation : 3 m²			Pour les catégories 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation.
10	Accès internet haut débit			Sauf impossibilité technique, alors le critère est non applicable
15	Lecteur DVD			
23	Sèche-linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus)			Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 5 personnes inclus
1.2 - Aménagement des chambres				
32	1 couette par lit			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne			
1.3 - Équipements et aménagement des sanitaires				
38	Une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard)			Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
43	Salle de bain : deux points lumineux dont un sur le lavabo			
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque			
1.4 - Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement				
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur			

2.2 - Les services proposés				
93	Lits faits à l'arrivée à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) gratuit			

GRILLE 5 : Critères obligatoires en 5*

(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

Critères de classement		OUI	NON	Commentaires / Précisions
1.1 - Aménagement général				
1	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes : 26 m²			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1m80. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Tolérance de 10%
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s) : 12 m²			La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation : 3 m²			Pour les catégories 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
9	Téléphone sans fil obligatoire			
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande			Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques			
14	Chaîne hi-fi (avec radio)			
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air			Pas de ventilateur
23	Sèche-linge électrique obligatoire pour les logements de 2 personnes et plus			
1.2 - Aménagement des chambres				
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s) Pour 1 personnes : Largeur = 90 cm Longueur = 200 cm Pour 2 personnes : Largeur = 160 cm Longueur = 200 cm			
1.3 - Équipements et aménagement des sanitaires				
39	WC indépendant de la salle d'eau			
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant à partir de 5 personnes.			
42	WC indépendant à partir de 5 personnes			
1.5 - Environnement et extérieurs				
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement			Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine,

				sauna, jacuzzi, étang de pêche
2.2 - Les services proposés				
89	Accueil personnalisé sur place			
90	Draps inclus			
91	Linge de toilette inclus			
92	Linge de table inclus			
93	Lits faits à l'arrivée inclus			

Nom et prénom du demandeur :

Déclare les informations fournies justes et sincères,

Fait à :

Le :

Signature